S.A.S A.C.E.F
Société par actions simplifiées au capital de 1 000 euros
Siège Social : 9 rue de l'Ourcq - 75019 Paris
RCS de Paris : 900 146 846

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mil vingt six

Le 30 Juin,

A 13 heures,

L'associé de la société A.C.E.F, Société par actions simplifiées au capital de 1 000 euros, divisé en 100 actions de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 9 rue de l'Ourcq 75019 Paris, sur convocation de la gérance.

Seul présent :

- Monsieur SAID Arezki

Seul associé de la Société et représentant en tant que t elle la totalité des actions émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur SAID Arezki – Président.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus à la gérance,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, et décision à cet égard,

- Questions diverses,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025,

- le rapport de gestion établi par la gérance,

- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,

- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 20 714 euros de l'exercice de la manière suivante :

Au compte « Report à nouveau »	12 514 euros
et le solde, soit la somme de	8 200 euros au compte de « Autres
réserves » qui s'élèvent ainsi à 44 390 euros.	

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'il n'y avait pas de rémunération au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

LA GERANCE

S.A.S. A.C.E.F
Société par actions simplifiées au capital de 1 000 euros
Siège Social : 9 rue de l'Ourcq - 75019 Paris
RCS de Paris : 900 146 846

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 20 714 euros de l'exercice de la manière suivante :

Au compte « Report à nouveau » 12 514 euros
et le solde, soit la somme de 8 200 euros au compte de « Autres réserves » qui s'élèvent ainsi à 44 390 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

LA GÉRANCE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065
(Applicable au 31/12/2023)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie: 9 RUE DE L OURCQ

Code postal: 75019

Ville: PARIS

Pays: FRANCE

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

CONSEIL EN GESTION D ENTREPRISES

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux normal:

Bénéfice imposable à 15%: 24 370

Déficit *(report du 2033-B)*:

F - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Oui

Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé: SAGE

AUTRES INFORMATIONS

3 - COORDONNÉES DU CONSEIL

S'agit-il d'un conseil salarié (S) ou indépendant (I): I

Forme juridique ou titre: SAS

Nom et prénom ou dénomination: A.C.E.F

Numéro, type et nom de voie: 9 RUE DE L OURCQ

Code postal: 75019

Ville: PARIS

N° téléphone: 0142009714

Pays: FRANCE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-BIS
(Applicable au 31/12/2023)

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

L - ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

A - RÉMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires *(hors apprentis et handicapés)*	9 746

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A
(Applicable au 31/12/2025)

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	1 670	499	1 171
Immobilisations financières *(1)*	1 919		1 919
TOTAL I *(5)*	3 589	499	3 090
2 - Actif circulant			
Créances *(2)* clients et comptes rattachés	35 736		35 736
Créances autres *(3)*	31 867		31 867
Disponibilités	43 433		43 433
TOTAL II	111 036		111 036
TOTAL GENERAL (I + II)	114 625	499	114 126

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	1 000
Réserve légale	100
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)	35 090
Report à nouveau	28 645
Résultat de l'exercice	20 714
TOTAL I	85 549
3 - Dettes *(4)*	
Emprunts et dettes assimilées	6 408
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	4 016 22 169
TOTAL III	28 577
TOTAL GENERAL (I + II + III)	114 126

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-B
(Applicable au 31/12/2025)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

				Exercice N.
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires		64 896
			Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	64 896
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres charges externes				13 010
		dont crédit-bail mobilier	1 363	
		dont crédit-bail immobilier	7 998	
Impôts, taxes et versements assimilés				347
		dont TP/CFE, CVAE	347	
Rémunérations du personnel				24 546
Cotisations sociales				2 644
Dotations aux amortissements				334
			Total des charges d'exploitation (II)	40 881
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				24 015
Produits et charges divers	Produits exceptionnels (IV)			431
	Charges financières (V)			53
	Charges exceptionnelles (VI)			23
	Impôts sur les bénéfices (VII)			3 656
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				20 714

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	20 714	
Réintégrations de l'exercice		3 656
Impôts et taxes non déductibles		
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	24 370	
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	24 370	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

(Applicable au 31/12/2021)

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles					
Autres immobilisations corporelles	1 670			1 670	
Immobilisations financières					
	1 881	38		1 919	
TOTAL rubrique I	3 551	38		3 589	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	165	334		499
TOTAL rubrique II	165	334		499

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D
(Applicable au 31/12/2023)

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

III - DIVERS	
Montant de la TVA collectée	12 751
Montant de la TVA déductible sur biens et services *(sauf immobilisations)*	2 211

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

(Applicable au 31/12/2025)

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case ☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-F
(Applicable au 31/12/2024)

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	100
Total du nombre d'associés	1	Total du nombre de parts ou d'actions	100

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1

Titre	MONSIEUR		
Nom et prénom	SAID AREZKI	Nom d'usage	
Nombre de parts ou d'actions	100	Pourcentage de détention	100,00%
Date de naissance	09/01/1947	Pays de naissance	ALGERIE
Code postal de naissance		Commune de naissance	AZEFFOUN
Numéro, type et nom de voie	1 BIS RUE CURIAL		
Code postal	75019	Ville	PARIS
Pays	FRANCE		

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033–G
(Applicable au 31/12/2021)

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case. ☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

M SAID Arezki

A COMPLETER
A COMPLETER

N° d'adhérent : 20220040122929

Pour le compte de :
SAS A.C.E.F
9 RUE DE L OURCQ
75019 PARIS 19

N° SIREN : 900 146 846
Régime d'imposition : RSI
Période déclarée : Année 2025
Date limite de dépôt : 20/05/2026

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 *(applicable au 31/12/2025)*

Annexe N° 2065-BIS *(applicable au 31/12/2022)*

Annexe N° 2033-A *(applicable au 31/12/2025)*

Annexe N° 2033-B *(applicable au 31/12/2025)*

Annexe N° 2033-C *(applicable au 31/12/2021)*

Annexe N° 2033-D *(applicable au 31/12/2025)*

Annexe N° 2033-E *(applicable au 31/12/2025)*

Annexe N° 2033-F *(applicable au 31/12/2024)*

Annexe N° 2033-G *(applicable au 31/12/2021)*

Certifie conforme à l'original.

S.A.S A.C.E.F
Société par Actions simplifiées au capital de 1 000 euros
Siège Social : 9 rue de l'Ourcq - 75019 Paris
RCS de Paris : 900 146 846

RAPPORT DE GESTION
de la gérance à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2026

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de ce même exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les formes et méthodes d'évaluation en vigueur faisant application des règles comptables.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le chiffre d'affaires s'est élevé à 64 896 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 24 546 euros.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 2 644 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 40 881 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 24 015 euros.

Quant au résultat courant avant impôt, tenant compte du solde des produits et frais financiers, il s'établit à 23 962 euros.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 408 euros
- de l'impôt sur les sociétés de (-) 3 656 euros

l'exercice clos le 31 décembre 2025 se traduit par un bénéfice de 20 714 euros.

Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 20 714 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver les affectations suivantes :

Au compte « Report à nouveau » 12 514 euros
et le solde, soit la somme de 8 200 euros au compte de « Autres réserves » qui s'élèvent ainsi à 44 390 euros.

Compte tenu de ces affectations, les capitaux propres de la Société seraient de 85 549 euros.

GERANCE ET CONTRÔLE DE LA SOCIETE

- Rémunération de la gérance

(Néant)

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LA GERANCE

SAS A.C.E.F
Société à par Actions simplifiées au capital de 1 000 euros
Siège Social : 9 rue de l'Ourcq - 75019 Paris
RCS de Paris : 900 146 846

RAPPORT SPÉCIAL
de la gérance à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2026

Conformément à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction.

Nous vous précisons qu'aucune convention visée à cet article n'a été conclue au titre de l'exercice écoulé.

LA GERANCE